



## **La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite enregistre une progression de 12,5% de sa réserve de prévoyance, et confirme de nouveau la pérennité de son régime**

- La pérennité du régime de nouveau confirmée ;
- Progression de 12,5% de la réserve de prévoyance à plus de 50 milliards de dirhams en valeur comptable ;
- L'excédent d'exploitation de l'exercice, affecté à la réserve de prévoyance, s'élève à 5 153,75 millions de dirhams ;
- Les produits nets du patrimoine sont de 2 873,03 millions de dirhams, enregistrant une hausse de 7,7% ;

**Casablanca, le 27 avril 2018** - les adhérents de la CIMR, réunis en Assemblée Générale Ordinaire, tenue le jeudi 26 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la caisse, ont approuvé les résultats financiers de l'exercice 2017 ainsi que les résultats du Bilan Actuariel qui confirme la pérennité du régime.

### **La réserve de prévoyance s'apprécie de 12,5% à 50 milliards de dirhams**

Au 31 décembre 2017, la CIMR a enregistré un excédent d'exploitation totalisant 5 153,75 millions de Dh. De ce fait, le montant total de la réserve de prévoyance est passé de 44 728 millions de Dh à 50 299 millions de Dh, représentant une progression de 12,5%.

### **Une progression de 4,4% des actifs cotisants**

L'année 2017 a enregistré l'adhésion de 843 nouvelles entreprises au profit de 7248 affiliés.

Par ailleurs, le nombre des affiliés à la CIMR a progressé de 4,1%, atteignant un effectif global de 641 358, répartis entre actifs cotisants, au nombre de 348 431 et ayants droit, au nombre de 292 927.

Le nombre d'actifs cotisants a également progressé de 4,4% par rapport à 2016, dépassant largement l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution minimale annuelle du nombre d'actifs sur le long terme à 0,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime.

En 2017, 170 870 personnes ont bénéficié d'une pension de retraite de la part de la CIMR.

## Un portefeuille estimé à 59,77 milliards de DH

A fin 2017, les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, se sont élevés à 2 873,03 millions de Dh contre 2 667.03 millions de Dh en 2016, enregistrant une hausse de 7.7%.

Le portefeuille CIMR est estimé, au 31 décembre 2017 à 59 777 MDh en valeur de marché.

## Pérennité du régime confirmée

La projection du fonds de prévoyance réalisée dans le cadre du bilan actuariel répond aux deux critères de pérennité fixés par la charte de pilotage. Le fonds est ainsi constamment positif sur la durée de projection et la courbe de projection est ascendante en fin de période.

## Ouverture à l'adhésion individuelle

A l'issue de l'adoption par la CIMR du nouveau statut juridique de Société Mutuelle de Retraite, une nouveauté a été introduite au régime de la CIMR. En effet, la caisse est désormais ouverte à l'adhésion individuelle des personnes physiques, notamment les professions libérales, les travailleurs indépendants, les commerçants et les salariés du secteur public ou privé à travers l'offre « Al Moustakbal Individuel ».

Le produit Al Moustakbal Individuel offre la possibilité de décider de prendre sa retraite à partir de 50 ans. Le versement mensuel de la pension débute ainsi le mois suivant le départ à la retraite.

Sur mesure et souple, il permet à l'adhérent de choisir le montant de sa contribution mensuelle selon son objectif en termes de pension. Celle-ci sera prélevée automatiquement sur sa carte bancaire.

L'adhésion au produit Al Moustakbal Individuel est possible en toute simplicité et autonomie directement à travers une application accessible via le portail [www.cimr.ma](http://www.cimr.ma), donnant à l'adhérent accès à son compte personnel lui permettant de :

- Réaliser à tout moment des versements exceptionnels sans plafonnement.
- Suspendre le prélèvement automatique de ses contributions forfaitaires.
- Demander la restitution du prélèvement (délai de 7 jours à compter de la date de son exécution), sans avoir à justifier sa demande.
- Demander à tout moment le report, la modification ou l'annulation du prochain prélèvement à exécuter.
- Modifier ses données personnelles ou coordonnées bancaires.

# Communiqué de presse

## A propos de la CIMR

Créée en 1949, la CIMR est une société mutuelle de retraite qui a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité. La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

En 2017, la CIMR comptait 6 385 entreprises adhérentes, 641 358 affiliés actifs cotisants et ayants droit et 170 870 allocataires. Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 7 768 millions de Dh et le total des pensions servies était de 3 995 millions de dirhams.

## Contacts presse

**Jaouad Tadlaoui**  
Responsable du Département  
Communication et relations clients  
Tel : 05.22.49.67.15  
Fax : 05.22.25.14.85  
E-mail : tadlaoui@cimr.ma

**Ghizlane EL HAJJAR**  
Responsable du Service Communication  
Tel : 05.22.49.67.51  
Fax : 05.22.25.14.85  
E-mail : elhajjar@cimr.ma